

Les Lignes Directrices de Gestion - Promotion Interne

SYNTHESE suite comité technique du 7 avril 2021
et 29/04/2021



Promotion Interne : Un nouveau cadre réglementaire avec les LDG

Au 1^{er} janvier 2021 , la CAP ne donne plus son AVIS sur les listes d'aptitude issues de la Promotion interne

L'évolution de carrières et la valorisation des parcours professionnels des agents territoriaux constitue une part importante de l'attractivité de la fonction publique

Des agents mobilisés et motivés pour mener à bien tous les projets

La promotion interne 66 :

Ce qui ne change pas !

- ▶ La Promotion Interne 66 s'adresse **uniquement aux affiliés du CDG66**
- ▶ La PI du Cdg66 est dynamique car elle s'appuie sur le nombre de recrutements intervenu par cadre d'emplois auprès de tous nos affiliés

C'est la mutualisation des recrutements intervenus précédemment qui permet de proposer des postes par grade à la PI

- ▶ Les listes d'aptitudes seront toujours établies après application des quotas fixés par les statuts particuliers, à partir desquels le centre de gestion calcule le nombre de postes ouverts pour chaque cadre d'emplois.
- ▶ Il appartient toujours au Président de **répartir les postes ouverts** au titre de la PI sur les grades du cadre d'emplois (*ex: Rédacteur -Rédacteur principal 2 C*)

Les listes d'aptitude PI restent établies par le Président du CDG

- ▶ Le projet de lignes directrices de gestion en matière de promotion interne est établi **par le Président du centre de gestion** après avis du comité technique placé auprès du centre de gestion.
- ▶ Ce projet sera ensuite transmis aux collectivités et établissements affiliés qui le soumettront, pour avis, à leur comité technique.
- ▶ Les collectivités et établissements affiliés disposeront d'un délai **de deux mois** à compter de la date de transmission dudit projet pour transmettre au Président du centre de gestion l'avis de leur comité technique.
- ▶ A l'issue de la consultation des comités techniques des collectivités et établissements affiliés, **le Président du centre de gestion arrêtera les lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne (arrêté)**
- ▶ Ces lignes serviront de base pour le Président à l'établissement des listes d'aptitude à compter de 2021 pour l'organisation d'une PI en 2021.

SYNTHESE des critères retenus suite CT du 7/04

(critères subjectifs à l'appréciation des employeurs sans transmission de justificatifs au CDG- cotation pour 40 %)

VALEUR PROFESSIONNELLE : 50 points		Plafond des Points
Fiche de poste		20 pts
Entretien d'évaluation		15 pts
Activités syndicales		5 pts
Groupe -IFSE		10 pts
<i>A1(..Pts) A2 (..pts) A3 (..pts) - B1 (...pts) B2 (..pts) B3 (..pts) C1 (...pts) C2 (..pts) C3 (..pts)</i>		
FORMATION -Diplôme - qualifications : 40 points		
<u>En PI Cat A</u> : <i>diplôme ou titre minimum de niveau 4 (bac)</i>		15 pts
<u>En Cat B ou C</u> : <i>aucun niveau - valorisation de n'importe quel diplôme</i>		
<i>VAE en cours de carrières</i>		
<i>Formations professionnelles ou syndicales effectuées sur la carrières (Précédent l'année de la PI) toutes formations confondues</i>	1 pt/jour de formation	25 pts
Ordre de priorité (20 points)		
Rang de classement établi par la collectivité	1 ^{er} rang 2 ^{ième} rang 3 ^{ème} rang Au-delà Si qu'1 seul agent proposé	10 pts 6 Pts 4 pts 0 pt 20 pts

Synthèse des critères retenus - critères objectifs vérification

cdg66 sur justificatifs à transmettre - part de la cotation à 60%

Critères contrôlés sur la base des pièces justificatives fournies	Calcul des points	Plafond des points
EXPERIENCE PROFESSIONNELLE: 55 points		
Ancienneté de service publics effectifs dans la fonction publique (toutes FP + Contrats publics et privés EJ/CEC/CES/Apprentis..)	1 pt / an <i>Application de la règle de l'arrondi à l'unité supérieure</i>	30 pts
Expérience acquise sur des missions dans le secteur privé avant l'entrée dans la fonction publique (ex: maçon etc...)	0.5 pt / an <i>Application de la règle de l'arrondi à l'unité supérieure</i>	10 pts
Bonus d'ancienneté dans un grade d'avancement	Aucun avancement de grade - + 1 pt par année passée dans son grade	15 pts

Critères contrôlés sur la base des pièces justificatives fournies

Plafond des points

CONCOURS et EXAMENS Professionnels- sur 110 points

critère cumulatif (concours et examen qui s'additionnent au fur et à fur du parcours de l'agent
*(Pi de A= B+ C) ou (Pi de B+= B+C) ou
 (PI de B = C (concours et examen)*

Cat C et B

Lauréat d'un concours de catégorie C

10 pts

Réussite à un examen professionnel d'avancement de grade de catégorie C

5 pts

*Réussite à un examen professionnel caduque
 (chef de service de PM) 5 pts au lauréat d'un examen professionnel à la
 promotion interne du grade visé*

5 pts

Cat A

Lauréat d'un concours de catégorie B

10 pts

Réussite à un examen professionnel d'avancement de grade de catégorie B +

5 pts

Lauréat d'un concours de catégorie B+

15 pts

*Réussite à l'examen professionnel de promotion interne du grade visé
 (ingénieur)*

15 pts

Pour toutes les catégories

Présentation du concours du grade visé à la PI sur l'ensemble de la carrière

20 pts si réussite
 15 pts si admissibilité

Plafond

les lignes directrices de gestion proposées à la PI du CDG66 à compter de 2021

- ▶ 1- Prise en compte de la VALEUR PROFESSIONNELLE de l'agent pour reconnaître ses capacités à exercer des fonctions d'un niveau supérieur (*outils: entretien professionnel*)
- ▶ 2 -Diplôme-Formations professionnelles (hors formations obligatoires)
- ▶ 3- Ordre de priorité : le soutien de l'employeur à la candidature PI

Pour un sous-total de points inscrit par l'employeur : 110 points représentant 40 % du dossier

- ▶ 5- ancienneté dans la fonction publique
- ▶ 6 reconnaissance de l'expérience dans le secteur privé
- ▶ 7- Concours et examens professionnels pour valoriser l'évolution de carrière

Pour un sous-total de points inscrit par le service instructeur : 165 points représentant 60 % du dossier

Conclusion:

Un dossier peut obtenir un total cumulé et maximum de points à 275

Arrêté du Président du CDG fixant les LDG en matière de promotion interne

- ▶ A l'issue de la consultation des comités techniques des collectivités et établissements affiliés, **le Président du centre de gestion arrêtera les lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne.**
- ▶ Ces lignes serviront de base pour le Président à l'établissement des listes d'aptitude à compter de 2021.
- ▶ Sans renoncer à son pouvoir d'appréciation, le président du centre de gestion peut se faire assister par son assemblée délibérante pour arrêter les listes d'aptitudes .